



R E I N T E G R A T I O N A W A R D

[RPA : 10/284](#)

Sommaire:

Règlement pour le Reintegration Award 2010

- Article 1 – Description et objectifs
- Article 2 – Qu'est-ce que le REINTEGRATION AWARD
- Article 3 – Critères de participation
- Article 4 – Sélection des lauréats
- Article 5 – Conditions générales

Présentation du projet

- Identification du projet
- Description du projet

Règlement du REINTEGRATION AWARD 2010

Article 1 – Description et objectif

Le REINTEGRATION AWARD, né de l'International Lilly REINTEGRATION AWARD, en sera déjà à sa 10e édition en 2010. L'objectif est de décerner cet Award chaque année. Les prix d'une valeur totale de **15.000 €** seront mis à disposition par Eli Lilly Benelux S.A. sous forme de mécénat, ceci dans le but de soutenir des projets favorisant la réintégration des personnes souffrant de maladies mentales dans la société.

La promotion du Reintegration Award sera assurée par les représentants ECHO, et les délégués médicaux d'Eli Lilly et l'IWSM.

Objectifs:

En soutenant et en faisant mieux connaître ce genre de projets, le REINTEGRATION AWARD espère contribuer à la **déstigmatisation des personnes souffrant de maladies mentales et les aider à réintégrer progressivement la société. Dans cette perspective, il poursuit les objectifs de :**

- 1. Faire connaître les projets et favoriser l'échange.**
- 2. Récompenser chaque projet sélectionné par la remise du Reintegration Award accompagné d'un soutien financier**

Article 2 – Qu'est-ce que le REINTEGRATION AWARD ?

En 2010, le REINTEGRATION AWARD octroiera les prix d'une **valeur totale de 15.000 € à quatre projets belges. Deux en Flandre et deux en Communauté française.**

Un jury sélectionne un lauréat qui reçoit un prix d'une valeur de 5.000 €. Un autre lauréat est nommé par vote le jour de la bourse aux projets et reçoit le prix du public d'une valeur de 2.500 €.

La proclamation du « Reintegration Award » aura lieu **à L'arsenal de Namur le 26 novembre 2010.** Cet événement est organisé par l'IWSM (Institut Wallon pour la Santé Mentale)

Il est demandé que chaque projet soit représenté à l'ensemble des participants lors de la bourse d'échange. En conséquence, seuls les projets représentés pourront recevoir les prix.

De plus, les lauréats présenteront personnellement leur projet récompensé lors de la remise du « *REINTEGRATION AWARD* »

Article 3 – Critères de participation

- Δ Toute organisation, institution, association reconnue peut introduire un projet.
- Δ Entrera en ligne de compte toute initiative belge visant la réintégration des personnes souffrants **d'une maladie mentale**.
- Δ Lors de l'introduction du projet, celui-ci doit **déjà être mis en œuvre**. Les nominés seront invités à présenter l'évolution de leur projet l'année suivante.
- Δ Le projet présenté ne peut avoir reçu un quelconque soutien financier d'aucun laboratoire pharmaceutique.
- Δ La participation requiert l'envoi d'un document de **maximum 5 pages A4** dans lesquelles le projet sera exposé. Le document doit répondre au questionnaire en annexe.
- Δ **Un résumé**, d'une page A4, **doit impérativement accompagner** le document final.
- Δ Tous les formulaires pour l'édition 2009 doivent être **envoyés avant le 22 octobre à Eli Lilly Benelux** (date de la poste, du fax ou de l'e-mail faisant foi).

Article 4 – Sélection des lauréats

Sélection par le jury.

Après le 22 octobre 2010, tous les formulaires de participation seront soumis au **Jury du Reintegration Award** spécialement composé pour cette occasion. Le jury, sous la présidence de Madame Christiane Bontemps (IWSM), est constitué de représentants de la société civile, du monde médical, du secteur ambulatoire, d'associations de familles et de patients ainsi que du milieu universitaire
Sur demande, la composition exacte du jury pourra vous être communiquée.

Tous les envois seront **soigneusement soumis au jury** : les formulaires de participation complétés par les candidats seront discutés lors d'une réunion de délibération.

Deux représentants de l'équipe Echo de Eli Lilly se chargeront du secrétariat lors de cette délibération mais ils n'auront aucun droit de vote.

Chaque membre du jury a une voix délibérative sauf la présidente.

Le vote est secret et chaque membre du jury dispose d'une voix.

Les membres du jury ne peuvent voter par procuration ni par courrier.

Pour toute situation non prévue dans le règlement, la présidente du jury décidera de la procédure à suivre. Les bulletins de vote seront ouverts par les secrétaires du jury qui sont tenus au secret.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les représentants des projets participants seront invités par le jury et par Eli Lilly à participer à la bourse des projets et à la cérémonie de remise des prix qui se tiendra le **26 novembre 2010 à partir de 13h, à l'Arsenal de Namur**

Les projets non représentés lors de cette journée seront automatiquement disqualifiés.

Vote des personnes présentes lors de la bourse aux projets

Il est demandé à chaque projet participant d'envoyer au moins un représentant à la bourse organisée le **26 novembre** ainsi qu'à la soirée de remise des prix dans le but d'exposer le projet aux autres invités.

Chaque projet se verra attribuer un emplacement avec un stand.

Chacun recevra à son arrivée un bulletin de vote à remettre dans l'urne prévue à cet effet avant la clôture du programme de l'après-midi.

Deux représentants de l'équipe Echo de Eli Lilly dépouilleront le scrutin.

Article 5 – Conditions générales

Les envois

Tous les envois doivent parvenir à Eli Lilly BENELUX pour le **22 octobre 2010**. Les formulaires peuvent être envoyés directement par la poste, par fax ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

**Eli Lilly Benelux
Reintegration Award**

**A l'attention de : Anne Lievens
Rue de l'Étuve 52
1000 Bruxelles**

**Fax:02/548.85.55
lievens_anne@lilly.com**

La date de la poste, du fax ou de l'e-mail fera foi.

Par la suite, chaque projet recevra une confirmation d'inscription. Si tel n'était pas le cas, contactez un membre de l'équipe Echo.

Renseignements:

Vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires auprès de la personne de contact ECHO de votre région:

- L'IWSM [081/23 50 15](tel:081235015)
iwsm@iwsm.be
- Isabelle Jacob: [0496/53 79 08](tel:0496537908)
jacob_isabelle@lilly.com
- Viviane Platteau: [0486/88 41 67](tel:0486884167)
platteau_viviane@lilly.com

2. GROUPE-CIBLE

2.1 A qui le projet est-il destiné ? (profil, âge, pathologie, estimation du nombre de personnes bénéficiaires, etc.)

2.2 A quelle échelle le projet est-il développé ? (locale, communale, régionale, provinciale, nationale, internationale, etc.) ? Précisez.

2.3 Où le projet se déroule-t-il concrètement ? Dans quels locaux ?

3. REINTEGRATION ET IMPACT

3.1. En quoi votre projet vise-t-il la réintégration ?

Par la spécificité de son objectif, de l'approche de sa cible, le partenariat qu'il implique, etc. ? Explicitez votre réponse.

3.2. Quel impact le projet pourra-t-il générer sur la prise en charge des personnes souffrant de maladies mentales ?

3.3. Existe-t-il d'autres organisations/associations ou personnes effectuant un travail similaire ? Si oui, travaillez-vous en partenariat avec elles ? Quel(s) atout(s) complémentaire(s) apportent-elles au projet ? Veuillez préciser.

3.4. Quelle importance ce projet a-t-il pour votre institution ou organisation ou pour vous-même ?

4. CALENDRIER

4.1. Combien d'étapes le développement de votre projet exige-t-il (de la mise en route à son achèvement) ? Merci de détailler votre calendrier.

4.2. A quel stade en est votre projet actuellement ? Précisez.

4.3. Veuillez détailler votre calendrier de travail ci-dessous.

5. OBSTACLES ET RISQUES

5.1. Quel(s) problème(s) craignez-vous devoir affronter pour mener à bien le projet ?

5.2. Comment pouvez-vous aborder ce(s) problème(s) ?

6. EVALUATION ET SUIVI

6.1. Comment évaluerez-vous la réalisation du projet après un an ? Selon quels critères précis estimerez-vous que l'objectif de votre projet sera atteint ?

6.2. Prévoyez-vous des activités de suivi du projet ? Quelles seront-elles, quand auront-elles lieu ?

6.3. Si le projet est un succès, pourrait-il avoir valeur d'exemple dans le monde associatif ou institutionnel (en Belgique) ? Précisez.

7. DONNEES FINANCIERES (à remplir de manière exhaustive, s.v.p.)

7.1. Quel est le **budget total** du projet (en EURO) ? Quelle période couvre ce budget ?

7.2. Veuillez détailler ci-dessous les différents postes couverts par ce budget.

7.5. Pour quelles dépenses spécifiques le prix du Réintégration Award serait-il utilisé ? Détaillez.

7.8. Votre projet bénéficie-t-il déjà d'une reconnaissance officielle ?